

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn

(3) GEORG DANIEL KÜCKH (1704-1754)

Georg Daniel Kückh est le cinquième directeur accueilli en son sein par la Compagnie d'asphalte de M. de la Sablonnière, à l'occasion de sa première assemblée générale tenue à Merkwiller, fin 1745. Le personnage ne laisse pas de fasciner, car il s'agit d'un homme d'affaires ayant su déployer une activité fébrile de part et d'autre du Rhin. D'origine allemande, il s'investissait autant dans le flottage du bois que dans les forges de cuivre. Conseiller du prince de Hesse-Darmstadt, il est même à l'origine de la ville neuve de Freistett, en face de Drusenheim, qui devait être, sur le Rhin, le grand port de commerce de sa compagnie. Il n'est pas douteux que c'est pour ouvrir de larges débouchés aux graisses du Pechelbronn que M. de la Sablonnière a accepté de le prendre comme associé. Georg Daniel Kückh ouvrit ainsi un point de vente à Strasbourg, avant de sombrer hélas dans une faillite retentissante.

En novembre 1745, la Compagnie des mines d'asphalte, qui avait été fondée un an plus tôt à Paris, tient à Merkwiller sa première assemblée générale. Elle décida alors d'accueillir en son sein deux directeurs supplémentaires.

La compagnie en comptait déjà trois :

- **Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière**, le propriétaire et fondateur de la mine du Pechelbronn, où il avait décidé de se fixer. C'était un ancien chargé d'affaires de l'ambassade de France en Suisse, qui avait commencé par débiter en France les produits de la mine d'asphalte du Val-de-Travers (canton de Neuchâtel) ;
- **Jean Charles Luguet de Perseville**, son associé depuis 1741. Domicilié rue de la Sourdière, dans le 1^{er} arr. à Paris, il était commissaire de la gendarmerie et officier des ordres du roi ;
- et **les frères Antoine et Jacob de la Rive**. Banquiers d'origine genevoise, ils étaient entrés dans la compagnie un an plus tôt, mais en ne comptant que pour un seul directeur, en nom collectif. Ils habitaient rue des Bons Enfants, dans le même arrondissement.

Les deux nouveaux directeurs, qu'ils décidèrent d'accueillir, étaient cette fois des personnalités du cru : François Christophe Geiger, bailli du bailliage Woerth et de la prévôté de Kutzenhausen, dont relevait la mine du Pechelbronn, et Georg Daniel Kückh, négociant strasbourgeois et conseiller pour le commerce (*Kommerzienrat*) de SAS le prince Ludwig VIII. von Hessen-Darmstadt, propriétaire seigneurial de la mine du Pechelbronn.

Le bailli Geiger résidait à Soultz-sous-Forêts, parce qu'il était en même temps le bailli de la baronnie de Fleckenstein-Soubise et de bien d'autres lieux encore du pays de Wissembourg. Il venait d'acquérir quatre actions de la compagnie (deux à Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière et deux à Jean Charles Luguet de Perseville) et avait été désigné « *quatrième directeur* » par Louis Pierre Auzillon, en application de l'article 8 des statuts du 27 octobre 1744. Au titre du même règlement, le *Kommerzienrat* Kückh avait été désigné « *cinquième directeur* » par Jean Charles Luguet de Perseville. Domicilié à Strasbourg, marché aux poissons, « *près de la cave profonde* », il venait d'acquérir quatre actions en avançant 30.000 livres sans intérêts (1).

Une personnalité hors du commun

La chancellerie de Hesse-Darmstadt à Bouxwiller n'est sans doute pas étrangère à cette double nomination. Selon toute apparence, le bailli Geiger était censé aplanir les difficultés, qui se rencontreraient au plan local, tandis que le *Kommerzienrat* Kückh devait ouvrir les débouchés extérieurs.

Personnalité hors du commun, Kückh était alors en pleine ascension. Six mois auparavant, le 14 mai 1745, le prince Ludwig VIII avait comblé ses vœux en l'autorisant à fonder la ville neuve de Neu-Freistett, près du village de Freistett, dans le pays de Hanau de la rive droite du Rhin, juste en face de Gambenheim. Georg Daniel Kückh voulait en faire une grande ville de commerce. Le prince prendrait en charge les frais d'aménagement, mais lui Kückh s'engageait à y faire transiter toutes sortes de marchandises.

Des produits coloniaux pour tout l'Ortenau, dans le sens remontant. Et dans le sens descendant, du bois de chauffage, que Kückh se proposait de couper dans les forêts de l'arrière-pays et d'amener par flottage jusqu'à Freistett, au moyen d'un canal particulier (*Flosskanal*), qu'il ferait creuser en ligne droite jusqu'au Rhin. L'ensemble (coupe des bois, flottage, canal, entrepôts, ville neuve et port de commerce) serait régenté par une société par actions, la *Compagnie pour l'entreprise de Freistett, du canal et du commerce du bois*, qu'il avait fondée avec des Strasbourgeois et dont il était le principal actionnaire et directeur-caissier. C'est ce projet grandiose, qui lui valut d'être nommé Conseiller personnel du prince pour les affaires commerciales (*Fürstlich Hessischen Kommerzienrat*).

Georg Daniel Kückh était né à Strasbourg le 9 août 1704, où son père Jodocus Kick, fils d'un médecin de Lindau sur le lac de Constance, s'était fixé après y avoir épousé en 1692 une fille du marchand Thomas Fröhlich (ou Froehlich). Lui-même épousera le 1^{er} septembre 1728, en l'église luthérienne St-Thomas, une héritière des banquiers Saltzmann (ou Salsmann). Le choix était judicieux, car la fortune de sa femme lui servit souvent de caution dans les combinaisons financières qu'il hasarda. Il en aura huit enfants, dont trois survécurent. Pendant quelque temps, Georg Daniel Kückh fut également assesseur au petit Sénat de Strasbourg.

Il aurait débuté sa carrière dans le commerce de fer et du cuivre (2). En 1741, il avait ensuite commencé de s'impliquer, en association avec Jean Mathieu Bosque, greffier de la monnaie de la ville de Strasbourg, dans l'entreprise de flottage des bois de l'abbaye de Munster. Il lui en reprit sa part d'un tiers le 12 novembre 1742 pour en devenir ainsi le seul propriétaire (3). En janvier 1743, il y accueillit un nouvel associé, le Sr Jacques Baillet, directeur de l'hôpital royal de Colmar (4). En janvier 1751 Georg Daniel Kückh créa ensuite avec trois autres Strasbourgeois une société par actions pour l'exploitation des forêts de la vallée de Munster en Haute-Alsace, qu'il avait acquises de la ville et de l'abbaye du même nom (5).

Véritable touche-à-tout, Georg Daniel Kückh avait également pris des participations dans l'entreprise des suifs et chandelles de Strasbourg, qui était alors établie dans l'hôtel de Veldentz, faubourg de pierre. Le 5 octobre 1742, il avait ainsi racheté pour 3 000 livres la part d'un tiers qu'y possédait Georges Jacques Schaitter, agent de la très noble famille d'Andlau (6). Le 12 novembre suivant, il avait ensuite racheté l'une des deux parts d'un sixième qu'y possédait le même Bosque, part qu'il revendra cependant le 17 novembre 1746 (7).

Il est enfin intéressant de relever que le 29 novembre 1742 Georg Daniel Kückh avait d'autre part repris le bail du martinet à cuivre de la forge de Klingenthal (6). Le 1^{er} avril 1749, il racheta également du Sr François Joseph de Mackau, seigneur de Hürtigheim et stettmeister de la ville de Strasbourg, pour 16 000 livres tournois, un martinet de cuivre et un martinet d'acier (avec leur maison d'ouvriers, leur halle à charbon ainsi que le terrain y attenant), qui se trouvaient en amont de la manufacture royale d'armes blanches de Klingenthal, dont le vendeur avait justement été l'un des fondateurs en 1730 (8).

C'est par le biais d'une dot de sa femme (un quart du *Mirilische Hof* de Freistett), qu'il en était venu à s'intéresser au village Freistett. En 1730, il racheta le *Mirilische Hof* entier ainsi qu'une propriété voisine. En 1739, il y acquit encore pour 10 000 gulden le *Johamisches Gut*, qui englobait un grand nombre de champs ainsi qu'un verger de 500 arbres fruitiers.

C'est sur ce domaine, en face de l'église, qu'il fit construire en 1739 la maison de direction de sa compagnie (*Kückhsches Kompanie Haus*). C'est l'actuel *Rathaus* de Rheinau-Freistett. En 1745, il y ajoutera un bureau et dépôt (*Kontor und Lagerhaus*), qui abrite aujourd'hui le *Heimatmuseum* de la localité. A l'emplacement du cimetière actuel, enfin, furent érigés deux immeubles de fonction (*Ökonomiegebäude* ou *Meierhäuser*), occupé l'un par deux gérants, et l'autre par un atelier de fabrication de poudre pour perruques, à base de farine.

La fondation de Neu-Freistett

Quant à la ville de Neu-Freistett, elle fut implantée à l'est de Freistett, à l'abri des hautes eaux du Rhin. Un brevet signé, le 27 septembre 1745 à Bouxwiller, lui conféra tous les privilèges d'une ville nouvelle.

Elle donnait asile à tout marchand ou artisan endetté, quelle que soit leur confession, et les exemptait pendant vingt ans de tous impôts extraordinaires, corvées seigneuriales ainsi que de toutes taxes douanières et accises sur les produits qu'ils y fabriqueront ou qu'ils amèneront à ses deux marchés annuels. Chaque colon se voyait en outre proposer un terrain à bâtir de 9 ares, vendu 10 gulden ou loué 20 kreuzer, ainsi que douze troncs de chêne, des briques et autres matériaux de construction. Le blason qui fut attribué à la ville neuve représente d'ailleurs une porte fortifiée aux battants ouverts, symbole de la ville libre.

Effectivement, des boulangers, des bouchers, un aubergiste (à l'enseigne « *Zur Stadt Strassburg* »), des rouisseurs, des potiers, des chapeliers, des fabricants de peignes, des salpêtriers, des marchands de tabac, un perruquier et des pâtisseries viendront bientôt s'y fixer. En 1746, une tuilerie et un tissage de coton s'y installent. L'année suivante : une draperie et une blanchisserie (*Bleichmanufaktur*), puis un apothicaire, un médecin ainsi qu'une école latine avec son pensionnat. L'imprimeur Paul Tilger arrive en 1749. Il éditera un journal hebdomadaire ainsi qu'un almanach (*Kalender*) pour le pays de Hanau. La ville neuve grandit si vite, qu'en mai 1752 le pasteur de Freistett obtient un adjoint pour le service des nouveaux habitants (9) (10) (11) (12) (13) (14).

Au 18^e siècle, toutefois, la création de villes nouvelles n'a rien d'exceptionnel. En 1706, les comtes de Nassau-Sarrebruck, de confession évangélique, avaient ainsi fondé Neu-Saarwerden, sur la rive gauche de la Sarre, face à Bouquenom, bourg lorrain et catholique. Louis IX, le fils du prince Louis VIII de Hesse-Darmstadt, créera pour sa part la ville de Pirmasens, nouvelle capitale de ses Etats, qu'il fera entourer d'une muraille en 1763 (15).

Même Voltaire, à Ferney, eut son idée de ville nouvelle. Au début de 1767, pour ruiner le commerce de Genève, il proposa en effet au gouvernement français de construire à Versoix, sur le lac Léman, pays de Gex, « *une ville comme Strasbourg* », à laquelle il voulut donner le nom de Choiseul-Ville (du nom du premier ministre français de l'époque), et qui serait reliée à la France et au Rhône par un canal coupant le pays de Gex et le Bugey (16).

Mais Georg Daniel Kückh s'impliquera dans une autre compagnie encore. En 1742, il avait racheté des forêts de l'abbaye et de la ville de Munster, en Haute-Alsace, forêts qu'il se proposait d'exploiter au travers d'une société, dont il fera enregistrer les statuts le 5 janvier 1751. A cette société, avaient alors adhéré trois strasbourgeois :

- Jean Haan, docteur en médecine, qui sera également actionnaire de la Compagnie des mines d'asphalte ;
- Jean Thomas Fröhlich, licencié en droit et receveur de la fondation St-Marc et St-Jean (sans doute un parent de la mère de notre *Kommerzienrat*) ;
- et Jean Daniel Saltzmann, licencié ez lois et jeune frère de son épouse (17).

Le cinquième directeur

Pendant ce temps, à la Compagnie d'asphalte, Kückh s'était vu reconnaître toutes les prérogatives de directeur. L'avenant aux statuts, qui fut alors adopté, affirme ainsi que toutes les délibérations sur les affaires extraordinaires de la société devaient porter les signatures des cinq directeurs. Les deux directeurs historiques (de la Sablonnière et Luguet de Perseville) acceptèrent que les 30 000 livres qu'il avait avancées soient employées par « *un homme à lui* », le Sr Trawiz, « *dont il répondra* », et qui sera par conséquent le nouveau caissier de la Compagnie, mais dont il ne sera plus fait mention par la suite.

Ils acceptaient également de confier à Kückh le point de vente strasbourgeois, pendant que les frères de la Rive n'auraient plus à leur charge que le magasin de Paris. Mais leur rémunération serait la même : « *une commission de 3 % sur toutes les marchandises qui en sortiront pour être vendues* » (1).

La Compagnie d'asphalte édite alors plusieurs prospectus. Le premier, non daté, de quatre pages 9 X 14 cm, n'est consacré qu'aux « *pastilles de Naphte ou d'Ambre (qui se font à la Mine de la Sablonnière, en basse Alsace)* » (18). Mais conformément aux dispositions adoptées, il donne en dernière page les trois adresses, où l'on pouvait se les procurer : à la mine de la Sablonnière elle-même, « *proche de Soultz* » ; à Strasbourg, « *chez Msr. Kückh Negocicant* » (sic) ; et à Paris, chez les frères de la Rive, rue des Bons Enfants, « *proche le Palais Royal* ».

Le second, au même format, vante en allemand sur une quinzaine de pages les six produits alors au catalogue : « *Stein-Oehl, schwarz Wagen-Salb, Kütte, Schiff-Theer, fett und mageres Pech, Fürneiss und Rauch Taffeln* » (pétrole, crème noire de graissage des voitures, mastic, poix de calfatage, graisse maigre et épaisse et pastilles à brûler) (18). Il se termine, lui aussi, sur la liste des trois points de vente. Un troisième prospectus, toujours non daté, est consacré à l'Huile d'Or, qui paraît avoir été un moment le produit phare de la mine. Mais pour une raison qui nous échappe, il ne mentionne aucune adresse de vente (19).

Au quotidien, cependant, les décisions sont prises par de la Sablonnière et Kückh, sans consulter les autres directeurs, ni informer les actionnaires. Aussi, dès octobre 1746, huit intéressés parisiens, poussés par Luguët de Perseville et les frères de la Rive, décident-ils de former « *un même corps d'associés, dont chacun aura voix délibérative* » et d'exiger de chacun des directeurs de s'y rallier en renonçant à sa qualité de directeur. Tous accepteront successivement de se plier à cet ultimatum, à l'exception toutefois de Georg Daniel Kückh, qui le dénoncera « *entièrement* », le trouvant contraire aux règlements de la société et « *à l'intérêt commun de l'entreprise même* ». Jusqu'au bout, il sera donc le « *seul actionnaire non réuni* ». Ce qui est révélateur de son caractère (20) (21).

Kückh place ses créatures

La Compagnie continua ainsi de vivre dans le respect de ses convenances. Puis à l'approche de l'année 1750, Georg Daniel se décide à lui donner une impulsion nouvelle. C'est que l'on était déjà à mi-parcours du privilège de vingt ans, obtenu par de la Sablonnière. Et sans doute notre *Kommerzienrat* trouvait-il que les résultats obtenus en dix ans pouvaient être bien meilleurs.

Il recommande alors au fondateur du Pechelbronn plusieurs personnages, tous disposés à lui apporter leur concours. Le premier qui se présenta à la mine, selon le propre témoignage de Louis Pierre Auzillon (22), est Jean-Jacques Du Portal (ou Duportal), écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, colonel d'infanterie et ingénieur en chef de la ville de Strasbourg, où il demeurait rue de l'arc-en-ciel, paroisse St-Etienne. Pur produit de la caste des « fortificateurs » du roi, Jean-Jacques Du Portal, était le fils d'Antoine Du Portal, directeur des fortifications d'Alsace, et avait épousé en secondes noces Marie Jeanne Louise de Ramsault, qui était la fille du commandant du fort de St-Sauveur de Lille. Son frère Antoine Du Portal de la Sylve était écuyer et lieutenant colonel ingénieur à Metz. Et sa sœur Marguerite avait épousé David de Claris de Perdignier, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis et directeur des fortifications d'Alsace à partir de 1738 (23).

Se présenta ensuite Honoré Tholosan (ou Tholozan), ancien directeur des vivres des armées d'Italie. C'était le fils d'Etienne Tholosan, « *bourgeois à Saint-Clément, près Embrun, en Dauphiné* », aujourd'hui St-Clément-sur-Durance, dans les Alpes-Maritimes. Il se recommandait ouvertement de Georges Daniel Kückh, qui le présentait d'ailleurs, à en croire Louis Pierre Auzillon, comme « *un grand sujet* ». Vint encore un troisième personnage, le Sr Etienne Pons, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France en la Chancellerie établie près le Conseil souverain d'Alsace. Il était pour sa part domicilié faubourg de Pierre, paroisse St-Jean à Strasbourg.

Tous demandaient à être intéressés aux bénéfices de la Compagnie d'asphalte. Et comme par hasard, deux d'entre eux (Du Portal et Pons) étaient déjà des associés de Kückh dans sa Compagnie de Freistett. Ils y détenaient chacun cinq actions sur soixante, contre vingt pour son fondateur (23).

Nous ignorons la nature de l'accord que Louis Pierre Auzillon passa alors avec ces Messieurs. Nous savons seulement qu'Honoré Tholosan avait alors tiré de sa poche un projet de traité de sous-vente, muni des signatures de Georg Daniel Kückh et de Jean-Jacques Du Portal, projet que Louis Pierre Auzillon aurait signé, mais pas le bailli Geiger, ni les frères de

la Rive (22). Louis Pierre, en tout cas, soutient que ces nouveaux intéressés ne firent jamais aucun fonds dans l'entreprise.

Kückh, Du Portal, de la Sablonnière et le bailli Geiger demanderont ensuite qu'il soit dressé un inventaire de tout ce qui composait alors la mine du Pechelbronn et dont la garde serait désormais confiée aux Srs Koehler et Guérard, les nouveaux directeur des travaux et garde-magasin. Cet inventaire sera dressé par le notaire de Woerth le 28 février 1750. Il estima à 3 034 livres la valeur des sept ou huit baraques, bâtiments et laboratoire de la mine ; et à 4 960 livres celle des quelque 350 effets et outils, qui s'y trouvaient (24).

Pour la Compagnie d'asphalte, ce renfort de personnes marque évidemment un tournant. De la Sablonnière, qui était plutôt individualiste et grand seigneur, supporte mal d'être entouré d'associés qu'il n'a pas vraiment choisis, d'autant que ceux-ci émettent de jour en jour la prétention de tout régenter et ne se privaient pas de critiquer à la moindre occasion le désordre de sa gestion passée. Kückh, en particulier, lui en voulait d'avoir employé 8 023 livres de son avance de 30 000 livres pour éteindre des dettes (25). Il lui reprochait aussi ne vouloir rendre aucun compte (26). « *On trouva, résumé de la Sablonnière, que dix années étaient plus que suffisantes pour une expérience et on jugea que puisque l'entreprise ne prospérait pas il fallait en changer la régie et l'établir sur de nouveaux principes.* » (22).

De nouveaux statuts

Les réunions et les discussions se succèdent. C'est ainsi que le 18 juin 1751, Du Portal, Kückh et de la Sablonnière (qui avait le pouvoir du bailli Geiger) se retrouvent à nouveau à Merwiller. Ils décident alors, par mesure d'économie, de fermer le dépôt que la Compagnie entretenait depuis 1745 à l'Hostellerie du Grand-Cerf à Paris, rue St-Denis (aujourd'hui passage du Grand-Cerf), hostellerie qui était alors le point de départ et d'arrivée des messageries royales vers les provinces de l'Est. Ce dépôt, en effet, était devenu superflu, puisque le dépôt-vente officiel était chez les frères de la Rive (17).

En juillet et en août 1751, de la Sablonnière, Du Portal, Tholosan, Kückh et Geiger se rencontrent à nouveau à la mine pour élaborer de nouveaux statuts et charger un certain Sr Denest, avocat en Parlement, trésorier des vivres, directeur et receveur général de la régie des cartes en Alsace, de présenter ceux-ci aux actionnaires parisiens (27). Ce nouveau règlement entendait instaurer une stricte règle de l'unanimité dans les délibérations des directeurs afin d'empêcher les initiatives désordonnées.

Adopté à la mine le 5 septembre 1751, il institue un sixième directeur, contrairement à l'article 8 des statuts du 27 octobre 1744, qui exigeait que leur nombre soit toujours impair. De la Sablonnière, Jacob de la Rive, le bailli Geiger et Kückh restaient en fonctions. Mais Luguët de Perseville, qui s'était retiré, est remplacé par deux « créatures » de Kückh : Tholosan et Du Portal, ce dernier ayant d'ailleurs également signé pour Kückh, dont il se disait « *fondé de ses pouvoirs* » (25).

Ces directeurs crurent alors devoir réclamer de chaque actionnaire un investissement supplémentaire de 3.000 livres. Mais la proposition ne paraît pas avoir été suivie. Les actionnaires parisiens, en tout cas, la rejetèrent catégoriquement. Pour sortir de l'impasse, le trio Du Portal, Kückh et Tholosan réfléchit au début de 1752 à de nouvelles dispositions, qu'il vient discuter à plusieurs reprises à la mine avec de la Sablonnière.

Un plan d'action en seize points finit ainsi par être adopté à l'unanimité le 6 mai 1752. Il entendait « *remédier aux causes du défaut d'harmonie* », que sont la liquidation des dettes de la Compagnie et la fourniture d'un bénéfice aux actionnaires. Il définit par conséquent de nouvelles règles comptables et commerciales. Il propose aussi de placer les mines sous régie et de mettre fin à la formule si contestée des actions au porteur pour la remplacer par un nombre identique d'actions numérotées et nominatives (25). A nouveau, le Sr Denest est chargé d'en informer les actionnaires parisiens.

De son côté, Tholosan élaborait des instructions définissant clairement la fonction de chaque employé. Après approbation par les actionnaires, elles seront bientôt signées desdits employés « *avec promesse de s'y conformer* » (25). Elles leur demandaient notamment de n'exécuter d'ordres que s'ils étaient contresignés par trois au moins des directeurs, qui au demeurant n'étaient plus que quatre désormais (de la Sablonnière, Kückh, Tholosan et Du Portal), le bailli Geiger et les frères de la Rive s'étant mis en retrait.

Là-dessus, le 5 mai 1752, les actionnaires parisiens, le jugeant parfaitement apte, invitent Honoré Tholosan à prendre, seul, la régie de la mine et de la manufacture du Pechelbronn pour un appointement de 2.400 livres par an. C'était le seul moyen, estimaient-ils, d'éviter « *qu'une plus longue durée de défaut d'union et d'intelligence n'occasionne à la fin la perte entière et la ruine totale de notre Compagnie* » (28). La proposition est approuvée le 15 septembre suivant par les directeurs et actionnaires demeurant en Alsace, à savoir de la Sablonnière, Geiger, Tholosan et Du Portal, qui signa également pour Kückh, dont il était toujours le fondé de pouvoir.

De la Sablonnière écarté

Mais cette réforme ne parut pas suffisante. La Compagnie avait également besoin d'un privilège protégeant la vente de ses produits. Curieusement, le privilège de vingt ans que de la Sablonnière avait obtenu en octobre 1740 était resté muet sur ce point. Il s'était contenté d'autoriser son titulaire à « *ouvrir et faire exploiter les mines d'asphalte par lui découvertes et celles qu'il pourrait découvrir par la suite dans l'étendue du royaume et ce pendant l'espace de vingt ans* » (25) (29).

Au début de 1753, ils sont donc huit « *intéressés dans l'exploitation des mines d'asphalte* » (de la Sablonnière, Tholosan, Geiger, Du Portal, de la Rive, Denest, Guinois et Kückh) à demander aux autorités royales de combler cette lacune. Résultat : un arrêt du Conseil d'Etat, pris à Versailles le 25 septembre 1753, les autorise à « *vendre et faire vendre dans toute l'étendue du royaume les matières ou marchandises qu'ils feront fabriquer du produit de (leur) mine* ».

En même temps, était précisée la question du recours juridique. Aux termes du privilège du 11 octobre 1740, la Compagnie pouvait demander aux intendants des provinces où elle aurait des mines d'arbitrer tout litige la concernant, afin d'échapper aux lenteurs et aux frais des juridictions ordinaires. Désormais, et puisque la Compagnie n'exploitait que la mine du Pechelbronn, c'est devant le seul intendant d'Alsace que devaient être portées « *toutes les contestations, procès et différends nés et à naître entre les intéressés, leurs associés, commis et ouvriers pour raison de l'exploitation de ladite mine, pour être par lui jugés, sauf l'appel au Conseil (d'Etat du roi), avec défenses aux parties de se pourvoir ailleurs* » (25) (29).

Cette dernière disposition eut aussitôt de graves conséquences. En effet, dès que Honoré Tholosan fut nommé unique régisseur, il entra en conflit ouvert avec Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière. Il l'avait prié de lui remettre ses livres de comptes, ce que l'autre bien entendu refusa. N'appréciant pas d'être ainsi mis sur la touche et d'avoir à rendre des comptes, alors qu'il était le fondateur de l'entreprise et son principal bailleur de fonds, de la Sablonnière révoqua Tholosan. Se fondant sur l'arrêt royal du 25 septembre 1753, il demanda également à l'intendant d'Alsace d'annuler les différentes délibérations de la Compagnie, qui en 1751 et 1752 l'avaient progressivement écarté.

Mais l'intendant ne le suivit pas. Par son ordonnance du 31 décembre 1753, il déclara non recevable et mal fondée cette demande de nullité, puisque de la Sablonnière avait approuvé de sa main les délibérations en question. En conséquence, Tholosan devait continuer d'exercer la régie (25). Mais de la Sablonnière fit appel devant le Conseil d'Etat du roi, engageant ainsi un procès qui s'éternisera jusqu'après sa mort.

La révolte contre le canal de flottage

De son côté, Georg Daniel Kückh n'allait pas mieux. Déjà, on aura remarqué qu'il se faisait souvent remplacer par Jean-Jacques Du Portal, son fondé de pouvoir. C'est que, sur l'autre rive du Rhin, ses affaires tournaient au vinaigre. En 1747, il avait encore pu faire l'acquisition pour 13 000 gulden de la forêt du Lenderswald, au fond de la vallée de l'Acher. En conséquence sa société avait pris le nom de *Compagnie pour l'entreprise de Freystett, du Lenderswald, du canal et du commerce du bois*.

Mais tout de suite le canal de flottage se heurta à l'opposition de l'ensemble de ses riverains. Le 28 février 1748, l'un des premiers à protester est François Frédéric de Neuenstein, propriétaire du droit de pêche et de moulins à papier, à martinet et à foulons à Kappel-Rodeck (commune d'Achern) (30). Il est suivi le 2 mai par Frédéric Ferdinand Joham de Mundolsheim et Léopold Samson de Rathsamhausen, propriétaires au ban de Freistett (30).

L'affaire s'envenima, lorsqu'on sut que le canal de flottage allait passer par le Maiwald (contraction de Gemeindewald). Cette forêt, en effet, était sacrée. Elle appartenait à trois communautés villageoises de l'évêché de Strasbourg, Renchen, Ulm et Waldulm, qui l'avaient reçue en don autrefois d'une comtesse Uta von Schauenburg, afin de garantir la subsistance des veuves et des orphelins.

Dès octobre 1748, ces trois villages avaient donc supplié le tribunal de Wetzlar d'interdire le canal. Le curé Glöckler de Waldulm se répandait en propos enflammés. Il soutenait que les pauvres, qui avaient le bois gratuit, finiraient par devoir l'acheter à prix d'or, car la Compagnie prendrait tout. La révolte gagna bientôt les cinq villages du bailliage voisin d'Achern, qui demandèrent au margrave de Bade d'annuler la permission de flottage, qu'il venait d'accorder.

Les communautés propriétaires du Maiwald envoyèrent encore une députation à la régence de Saverne. Elles arrachent et brûlent les piquets d'arpentage. Puis le 6 septembre 1749, elles en appellent au *Reichshofrat* de Vienne, qui finit par ordonner la suspension du chantier tant que les autorités impériales ne se seraient pas prononcées sur le fond. Le *Feldmarschall-Leutnant* Graf von Harrsch est chargé d'établir un rapport. Mais dans le mémoire qu'il remet

au gouvernement, il soutiendra que le canal n'avait que des avantages et que le flottage ne risquait pas de priver l'Ortenau de bois.

Les trois communautés établirent alors un contre-rapport, que l'un des leurs, Franz Michael Schlecht, alla porter à Vienne en mains propres. Elles y dénonçaient les conditions dans lesquelles le comte von Harrsch avait mené son enquête. Il était arrivé, disent-elles, par Kehl, sans prendre le temps de s'arrêter à Renchen. Il s'était rendu directement au siège de la Compagnie Kückh à Freistett, où lui fut réservé l'accueil le plus fastueux (souper et coups de crapouillots). Le lendemain, des Messieurs étaient encore arrivés de Strasbourg en plusieurs voitures pour le complimenter. Ainsi, Harrsch n'avait-t-il pris l'avis que des Français et de la Compagnie Kückh.

Mais ce contre-rapport n'eut aucun effet. La suspension des travaux fut levée le 9 août 1750 et le creusement du canal put reprendre. Puis, quand le flottage débuta, ce fut la révolte. Armés de haches, de pioches et de pelles, 3.000 villageois convergèrent dans le Maiwald pour combler le canal et entraver le flottage. Ils mirent aussi le feu à une remise à outils. La nuit suivante, ils voulurent recommencer, mais les employés du chantier parvinrent à les refouler. La Compagnie obtint que le canal soit décomblé sous la garde d'un détachement de la garnison de Kehl. Quatre cents hommes de troupes autrichiennes vinrent d'autre part loger chez les habitants, qui furent aussi condamnés à de lourdes amendes.

Cependant, le dernier mot n'était pas dit. Nos trois villages firent alors valoir devant l'impératrice Marie-Thérèse des arguments plus patriotiques et anti-français. Ils soutinrent qu'avec ce canal tout le bois irait l'étranger, que leurs forêts seraient ruinées, mais pas celles de l'étranger. Que grâce à lui les Français allaient pouvoir se procurer tout le bois de charpente, dont ils auraient besoin pour leurs ponts de bateaux et leurs palissades. Que le canal leur permettra également de s'approvisionner en matériaux de construction pour leurs fortifications en Alsace. Qu'en cas de guerre, grâce à ce canal, ils pourraient couper l'Ortenau en deux et tendre de vastes inondations. Ils n'auraient enfin aucun mal à amener leur artillerie jusque dans le Wurtemberg, et de là au cœur même de l'Empire (9) (10) (11) (12) (13) (14).

Ces affirmations n'étaient pas dénuées de fondement. Côté français, la Compagnie Kückh se présentait effectivement comme une *« entreprise des plus avantageuses à la province d'Alsace, puisqu'elle lui procurera des bois en suffisance pour ménager ceux du pays »* (31). Il est vrai également que la Compagnie comptait parmi ses actionnaires plusieurs hauts responsables de l'intendance militaire française en Alsace. Nous avons déjà cités Jean-Jacques Du Portal, colonel d'infanterie et ingénieur en chef de la ville de Strasbourg et Etienne Pons, secrétaire du roi en la Chancellerie établie près le Conseil souverain d'Alsace. Mais il y avait aussi Jacques François François, entrepreneur des fortifications et des Ponts et Chaussées d'Alsace, Jean Gérard d'Hannoncet, intéressé dans les affaires du roi, et Ignace Mathieu Genain, premier secrétaire de l'Intendance de Pau, dont le fondé de procuration était Jean Baptiste Richard Pratz, directeur général des fourrages d'Alsace (32)...

Aussi, l'affaire devait-elle être jugée par le Conseil aulique, l'instance suprême du Saint-Empire. Sentant le danger, Georg Daniel Kückh courut aussitôt à Vienne pour y faire valoir ses propres arguments. Il y aurait séjourné presque une année entière. Il demanda l'appui de M. Blondel, l'ambassadeur du roi de France, mais celui-ci ne pouvait rien faire sans instructions de son ministre, le marquis de Puysieux. Il fallait donc agir également à Versailles. Ce dont se chargea Honoré Tholosan, puisqu'il devait se rendre à Paris pour les besoins de ses affaires particulières. Par deux fois, à la veille de Noël 1750, celui-ci alla donc

au ministère. Il pensa y trouver le marquis de Puysieux en personne pour lui remettre un mémoire qu'Etienne Pons avait préparé.

Ce document, finalement adressé par courrier, confirme que Kückh agissait avant tout dans une optique française. Les « *mauvaises chicanes* » des trois villages rebelles, y lit-on, font à sa Compagnie « *un tort extrême* ». Si le flottage est empêché, celle-ci perdra « *20 000 cordes de bois coupées depuis quatre ans* ». L'entreprise est pourtant des plus utiles à la province d'Alsace. Elle remédie au manque de bois de chauffage, qui « *d'année en année devient plus rare et plus cher, surtout à Strasbourg* ». La vente d'une petite flotte que Georg Daniel Kückh avait amenée en juillet précédent avait ainsi « *fait baisser considérablement le prix de cette matière dans la ville. Depuis, le bois qui s'y débite est enchéri de beaucoup, au point que tout le monde regrette ceux du Sr Kückh* ». Il était faux par contre de prétendre que « *les ruisseaux qui traversent l'Ortenau* » permettent « *le transport de l'artillerie et des munitions de guerre* ».

Mais rien n'y fit. Les villages rebelles eurent finalement gain de cause. Par son arrêt du 12 mars 1753, le Conseil aulique n'autorisait la compagnie Kückh à exploiter son canal que pendant trois ans, le temps pour elle d'écouler les bois qu'elle avait accumulés. Passé ce délai, elle avait six mois pour combler le canal, démolir à ses frais tous les ouvrages réalisés pour le flottage et « *rétablir toutes les choses dans le même état où elles étaient autrefois* » (31).

La banqueroute

Georg Daniel Kückh était ruiné. Ce que reflètent, en partie, les minutes du notaire Humbourg de Strasbourg :

- le 1^{er} janvier 1749, Etienne Pons et Jacques François François doivent lui avancer 60 000 livres, créance dont son épouse Anne-Barbe Saltzmann se porta garante (27) ;
- le 2 janvier 1751, Kückh emprunte encore 4 000 livres à Frédéric Kornmann du Conseil des XIII de Strasbourg, 6 000 livres à Jean Hammerer, conseiller au Magistrat de cette ville, et 4 000 livres à Jean Kürscher, assesseur au Sénat (17) ;
- le 30 janvier 1751, Kückh et ses associés de la Compagnie du Lenderswald (Etienne Pons, Genain et Jacques François François) sont dans l'obligation d'emprunter 30 000 livres à Marguerite Du Portal, la sœur de Jean-Jacques Du Portal et veuve du directeur des fortifications d'Alsace (17) ;
- le 16 avril 1751, les époux Kückh empruntent solidairement 58 750 livres à Jean Daniel Bauch ainsi qu'à la veuve de Jean Henry Leydecker, tous deux marchands bourgeois de Strasbourg, somme qu'ils promettent de rembourser au moyen de six lettres de change payables à la foire de Francfort de Pâques 1753 (17) ;
- en août 1751, Georg Daniel Kückh doit encore garantir à Jean Haan, docteur en médecine à Strasbourg, deux lettres de change d'une valeur de 11.680 livres et payables à Francfort (18). Jean Haan était un autre actionnaire (pour deux actions numérotées 14 et 15) de la Compagnie d'asphalte (33) ;
- le 30 avril 1753, se trouvant dans l'impossibilité de rembourser les 58 750 livres empruntées en avril 1751, et pour lesquelles il lui avait déjà fallu demander un délai en septembre 1752, Kückh se voit contraint de céder à Jean Daniel Bauch vingt actions qu'il détenait dans la Compagnie du Lenderswald (23). Mais ces vingt actions valaient-elles encore quelque chose ?
- le 11 mars 1754, les cinq principaux associés de la Compagnie Kückh (Du Portal, Pons, Kückh, François et Pratz, fondé de pouvoir de Genain) empruntent encore 22 000 livres

- tournois à Charlotte Mazille de Fouquerolle, veuve de Jacques Philippe Gangloff, assesseur à la Chambre secrète du Conseil des XV de la ville de Strasbourg (32) ;
- le 21 août 1754, Abraham Saltzmann, banquier à Paris, donne pouvoir à son frère Jean Saltzmann, licencié ez lois, de revendre les dix actions numérotées de 41 à 50, qu'il possédait dans la Compagnie du Lenderswald. Le 26 octobre suivant, ce dernier put recéder quatre d'entre elles, numérotées de 45 à 48, à trois particuliers (Daniel Bauch, la veuve de Jean Henry Leydecker et la dame Marie Madelaine Kolb) en paiement de trois lettres de change d'une valeur de 3 655 livres 9 sols 8 deniers, avec leurs intérêts de 5 % (34)...

Mais Jean-Jacques Du Portal était lui aussi en difficulté. Le 18 février 1752, il dut emprunter 16 000 livres à Honoré Tholosan, le régisseur de la Compagnie d'asphalte (35).

Georg Daniel Kückh aurait été vu pour la dernière fois à Freistett le 30 avril 1754. Le bruit courut qu'il se serait alors jeté et noyé dans le Rhin, par désespoir, ou qu'il aurait émigré au-delà des mers. En réalité, selon E. Ponsing, ancien archiviste de la Ville de Strasbourg, qui a retrouvé son acte de décès dans les registres de la *Neue Kirche* de Strasbourg (2) (36), Kückh est mort dans cette ville le soir du 30 avril 1754, entre dix et onze heures. Il fut ensuite enterré le plus chrétiennement du monde au cimetière Ste-Hélène, sans qu'il soit permis de supposer un décès par suicide. Il laissa une succession immense dans la vallée de Munster, le pays de Hanau et à Strasbourg, constituée à la fois de manufactures de cuivre, de moulins, de propriétés et d'actifs commerciaux en tous genres (« *Kupferhämmer, Mühlen, Landereien und Handelsgeschäfte aller Art* », écrit E. Ponsing) (2).

A la Compagnie d'asphalte, il fut alors remplacé par celui qui semble avoir été son mentor, Maurice Koch, directeur de la Chambre des finances du comté de Hanau-Lichtenberg, d'ailleurs titulaire de l'action n° 16 (33). Koch figure ainsi (aux côtés de de la Rive, Du Portal, Pons et Tholosan) parmi les cinq « *intéressés à l'entreprise de l'exploitation des mines d'asphalte du royaume* », qui le 16 mai 1755 décident de confier à Philippe Jacques Eberts fils, en remplacement de Georg Daniel Kückh, la commercialisation en Alsace, Allemagne, Suisse, Pays de Montbéliard et Porrentruy de toutes les graisses épaisses produites par leur nouvelle raffinerie de Strasbourg.

Ils ne pouvaient sans doute faire de meilleur choix. Philippe Jacques Eberts fils comptait alors, avec son père, parmi les principaux négociants de l'ancienne ville libre. Leurs activités s'étendaient jusqu'à Mannheim, Worms, Francfort, Augsbourg et Besançon. En 1752, Philippe Jacques Eberts fils s'était même vu confier par les princes von Thurn und Taxis, maîtres des postes du Saint-Empire, la direction de leur bureau d'expédition strasbourgeois pour les « *marchandises, paquets, argent comptant et autres effets* » (28), direction qu'il conserva jusqu'à la veille du Ier Empire. Ce bureau se trouvait au rez-de-chaussée du comptoir familial, 3 rue de la Douane, à Strasbourg (37).

Le traité de 14 articles, qui fut alors signé, prenait effet jusqu'au 1^{er} octobre 1760, date d'expiration du privilège de vingt ans obtenu par Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière (37). Il prévoyait notamment que Philippe Jacques Eberts fils prenne livraison tous les mois d'au moins 50 quintaux de graisses épaisses. Mais il ne semble pas avoir été appliqué bien longtemps, car dès l'année suivante, en 1756, le clan Tholosan se dispersa. Dès le déclenchement de la guerre de sept ans, Honoré Tholosan reprit en effet du service dans les vivres des armées de Flandres et d'Allemagne.

Quant à la Compagnie du Lenderswald, suite au comblement du canal, elle changea une nouvelle fois d'intitulé. Elle s'appela désormais *Compagnie de l'entreprise des bois de chauffage et autres de la forêt de Lenderswald et de l'établissement de la nouvelle ville de Freystett*. Elle limita le flottage à la rivière de l'Acher, mais sans réussir à calmer l'hostilité villageoise. Les vols de bois et les jets de pierre contre les surveillants se poursuivaient, si bien qu'en 1760, la Compagnie ne put faire flotter que 1 300 *klafter*, au lieu de 4 000. Après chaque passage, les riverains demandaient des dédommagements et les meuniers prétendaient manquer d'eau. La Compagnie sera donc mise en liquidation en 1774.

Kückh avait un fils, prénommé comme lui Georg Daniel. Il décéda le 29 avril 1761, à Paris, où son oncle maternel Abraham Saltzmann était banquier. Et sa pauvre mère survivante sera sa seule et unique héritière (38). Celle-ci décéda le 19 septembre 1772 et sera inhumée à Freistett. Ses biens, de part et d'autre du Rhin, durent être employés à éteindre les dettes de son époux.

Mais Freistett resta en rapport avec le Pechelbronn. Antoine Le Bel, qui reprit la mine après la mort de Louis Pierre Auzillon de la Sablonnière, continua d'y avoir des agents. A sa mort en février 1789, deux d'entre eux lui devaient encore quelque argent. Daniel Müller lui devait 93 livres « *pour graisses à lui livrées* » ; et Marum Kahn : 365 livres, « *suivant lettre de change du 18 novembre 1765* » (39).

A Rheinau-Freistett, Georg Daniel Kückh est resté la grande figure locale. Une Baron Kückh-Strasse lui a été dédiée. Et à chaque fête, il réapparaît en perruque et habit à la française. ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

(1) AN : MC ET/XIX/726.

(2) Note dactylographiée, a priori inédite, rédigée en allemand sur Georg Daniel Kückh par E. Ponsing, ancien archiviste de la Ville de Strasbourg. ABR : Papiers Jean Vogt, enveloppe Kückh.

(3) ABR : 6E41/68.

(4) ABR : 6E41/995, référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(5) ABR : 6E41/85.

(6) ABR : 6E41/994.

(7) ABR : 6E41/76, référence très aimablement communiquée par Jean Vogt, Strasbourg.

(8) ABR : 6E41/81, référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.

(9) « *Festschrift 250 Jahre Stadtrecht in Rheinau* », Freistett-Rheinau 1995.

(10) Eugen Beck : « *Flösserei auf der Acher* », Ortenau 1954, p. 18-26.

(11) Kurt Schütt : « *Die Kückhsche Flosskompagnie und Neufreistett* », in « *Ortenau, Zeitschrift des Historischen Vereins für Mittelbaden* », 1986, p. 306-320.

(12) Emil Ell : « *Kommerzienrat Georg Daniel Kückh* », in « *Der Altvater, Beilage der Lahrer Zeitung* », Samstag, 4. Oktober 1975.

(13) Otto Rusch : « *Geschichte der Stadt Kehl und des Hanauer Landes von der ältesten Zeiten bis heute* », p. 178-179. Les sources de (4) à (7) nous ont été très aimablement communiquées par Renate Demuth, présidente de la Mitgliedergruppe Rheinau e. V. du Historischer Verein für Mittelbaden e.V.

(14) Nikolaus Honold, Kurt Schütt : « *Chronik der Stadt Rheinau* », 1988, p. 95-100.

(15) Hellmuth Gensicke : « *Pirmasens als Garnison und Residenzstadt* », in « *200 Jahre Schuhstadt Pirmasens, 1763-1963* », Pirmasens 1963, p.28-44.

(16) Jean-François Lemaire : « *Jean-François Coste, Premier médecin des armées de Napoléon* », Ed. Stock, Paris, 1977, p. 25-27.

- (17) ABR : 6E41/85.
 (18) ABR : E2617.
 (19) BNF : 8-TE151-988 (4).
 (20) AN : MC ET/CIX/556 et 558.
 (21) ABR : 6E40.2/11.
 (22) « *Mémoire pour de la Sablonnière* », BNF : Fol-FM-644.
 (23) ABR : 6E41/89.
 (24) ABR : 6E40.2/10, référence très aimablement communiquée par M. Jean-Marie Klipfel, Gunstett.
 (25) ABR : E2190. (26) ABR : E2191.
 (27) ABR : 6E41/86. (28) ABR : 6E41/88.
 (29) AN : F14 1312. (30) ABR : 6E41/1313.
 (31) AD : M&D France 1466, 241-260.
 (32) ABR : 6E41/91. (33) ABR : 6E41/93.
 (34) ABR : 6E41/92. (35) ABR : 6E41/87.
 (36) AMS : D17 fol. 123 verso.
 (37) Henri Gachot : « *Histoire de la poste aux lettres de Strasbourg* », renseignement très aimablement communiqué par Harry Frantz, directeur du Centre de documentation de la Société d'histoire des postes et des télécommunications en Alsace, Strasbourg.
 (38) AN : MC ET/XCIX/550.
 (39) ABR : 6E40.2/115. Référence très aimablement communiquée par M. Jean Vogt, Strasbourg.



Réincarnation de Georg Daniel Kückh à l'occasion d'une fête villageoise à Freistett (Doc. du musée de la batellerie local).